

commettre eux-mêmes. Quand quelqu'un, particulier ou Etat, a donné un croc en jambe au Code ou violé un article de la constitution, il y a toujours un jurisconsulte, plus ou moins quelconque, pour le blanchir. Une seule chose est difficile, c'est de trouver des moyens de justification et d'en administrer la preuve.

Je laisse de côté Cousin, philosophe contesté et, en histoire, pur déclamateur. Je retiens Troplong, commentateur, avec Toullier, du Code civil (ce qui faisait dire aux étudiants: Toullier *est* trop long) Troplong composa lentement un mémoire, le lut à l'Institut et le publia sous ce titre : *Du pouvoir de l'Etat sur l'enseignement*. Troplong est le partisan absolu de l'absolutisme d'Etat ; l'Etat est maître des âmes comme des corps ; tout ce qui plaît à l'Etat a force de loi. C'est monstrueux, mais l'artiste dissimule habilement, avec des phrases, l'horreur des conclusions. Au demeurant, ce docteur en droit, ce savant commentateur du Code civil, ne peut se couvrir que de textes triés avec art et produits sans prohibition. En sa faveur, il n'a ni les maximes de notre droit, ni apophtegmes, ni raisons, ni raisonnements, rien que des textes. Ces textes, il les emprunte tous, sans exception, à cette période de notre histoire où la monarchie des trois ordres, dégénérée en absolutisme, ramenait au pouvoir royal tous les pouvoirs, subalternisait les trois classes sous l'absolutisme du roi, confisquait toutes les libertés des provinces, et perdait absolument son caractère de service public et de puissance limitée. L'ancien régime, que le régime nouveau devrait soi-disant remplacer, et qu'il ne sait souvent qu'aggraver, voilà le répertoire unique de Troplong. Les déviations et les dégradations de notre tradition nationale, c'est là ce que ce savant savantissime appelle la tradition française. La tradition française, c'est de n'être plus ni franc, ni libre. L'absolutisme de Louis XIV passe à la Chambre de Mirabeau, à l'Etat, et l'Etat se personnifie dans un ministre, et ce naïf et imprudent docteur, qui admire ces translations d'omnipotence déguisée sous les formes parlementaires, s' imagine tout bonnement qu'il est le représentant de la liberté.

Quant à cet Etat d'omnipotence, on ne sait pas bien ce qu'il est. Ici, c'est l'ensemble des institutions qui nous régissent ; là, c'est le gouvernement ; plus loin, la révolution de 89 ; ailleurs, et la chose est à noter, c'est une puissance civile, laïque et politique, capable de tenir tête aux prétentions de l'autorité spirituelle. Comme si l'hostilité à l'Eglise formait l'essence même de l'Etat, la malfaisance inhérente à l'exercice du pouvoir civil. En fin de compte, il faut avouer, avec Etienne Vacherot, que l'Etat, c'est le parti victorieux ; les catholiques sont vaincus et traités comme tels. Mais comme les partis se suivent et ne se ressem-